

Bases de sondages multiples et redressement des poids extrêmes

Le cas de l'enquête auprès des intervenants au domicile des personnes fragilisées (enquête IAD - DREES)

Rémy MARQUIER¹

L'enquête auprès des intervenants au domicile des personnes fragilisées (IAD), réalisée en 2008 par la DREES, a ceci de particulier qu'elle part d'un cadrage statistique relativement flou. Les éléments fournis par la DARES notamment mettent en exergue les trois modes d'emploi disponibles pour les services à la personne : le mode prestataire, le mode mandataire et l'emploi direct auprès des particuliers.

Plusieurs bases de données sont compilées pour obtenir le nombre d'intervenants à domicile en activité, ces bases de données se recouvrant partiellement, sans qu'il soit possible de connaître les liens entre elles, ce qui occasionne des doubles comptes non négligeables. Outre cette lacune, les bases de données existantes ne détaillent pas suffisamment les professions pour isoler les aides à domicile, c'est-à-dire les intervenants travaillant auprès de personnes fragilisées.

Partant de ces constats, un des objectifs de l'enquête a précisément été de réaliser un dénombrement plus précis des intervenants du secteur des personnes fragilisées, les autres objectifs consistant principalement à décrire les conditions de travail des aides à domicile.

L'échantillon d'enquête est constitué à partir de deux bases de données : l'une auprès des organismes employant les aides à domicile ou les mettant en relation avec les particuliers (modes prestataire et mandataire), l'autre directement auprès des aides à domicile de particuliers employeurs (modes mandataire et emploi direct). Après échantillonnage, un premier questionnaire filtre est utilisé pour isoler précisément les aides à domicile des autres services à la personne.

Par ailleurs, pour éliminer les doubles comptes dus à l'échantillonnage sur deux bases de sondage, la méthode de partage des poids est appliquée, faisant ainsi passer le nombre estimé d'aides à domicile de 710 000 à 515 000 environ à mi-2008. Le partage des poids s'opère après la collecte des données.

L'autre difficulté principale tient au fait que les poids redressés de la non réponse étaient extrêmement dispersés : jusqu'à un facteur 1 à 2 700 ! La méthode de troncature des poids (Potter, 1990), adaptée en la faisant suivre par des techniques de calage sur marge afin de limiter les écarts d'estimation entre les estimateurs sans biais et ceux issus des poids tronqués, a permis de réduire de façon drastique ces écarts.

Ces deux difficultés, d'autres plus « courantes » sur l'échantillonnage et les apurements, ainsi que leurs solutions sont détaillées dans le document complet.

¹ DREES – remy.marquier@sante.gouv.fr

Référence :

Marquier R., 2010 : « Échantillonnage, apurements et redressement de la non réponse dans l'enquête IAD – Enquête auprès des intervenants au domicile de personnes fragilisées (2008) », DREES, *Document de travail série Sources et méthodes*, juin.

<http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/seriesource-method11.pdf>